

## L'EDITO du Président

La période COVID n'est pas encore terminée mais nous espérons que pour vous et votre famille elle a été sans difficulté majeure.

Les mesures de distanciation physique imposées par cette crise nous ont interdit de tenir notre assemblée générale. Mais ce n'est que partie remise et nous réfléchissons à la façon de nous réunir en respectant les différentes obligations. Durant cette période le Conseil d'Administration n'est pas resté inactif. Nous avons obtenu de représenter les usagers au sein du Conseil d'administration de la nouvelle Société des Eaux de la Métropole Nîmoise. C'est Claude ALLET qui a accepté cette mission. De même, j'ai accepté la charge de représenter la société civile au sein du conseil d'exploitation du SPANC (service public d'assainissement non collectif).

Dernièrement, nous avons pris contact avec les nouveaux élus de l'Agglomération pour reposer les problèmes et les informer que nous sommes vigilants sur les différentes mesures qui seront prises. Nous attendons l'accord de Nîmes Métropole pour organiser un Forum sur l'eau au premier trimestre 2021.

Nous déplorons toujours le fait que les médias locaux ne donnent pas écho à nos différents communiqués. Aussi pour faire connaître nos travaux nous avons un site [www.eausecours30.fr](http://www.eausecours30.fr) et une page Facebook <https://www.facebook.com/eausecours30>.

Dernièrement nous avons mis en place une news letter (H2O) que vous pouvez consulter sur notre site et diffuser autour de vous.

Nous vous invitons à nous faire remonter vos impressions, vos questions et les informations que vous pouvez avoir.

Je voudrais terminer sur deux points importants pour nous tous. Le premier porte sur les adhésions. Plus nous serons nombreux, plus nous serons forts pour faire valoir le point de vue des usagers dans le respect des textes. C'est pourquoi nous vous demandons de parler de notre association autour de vous et de faire adhérer. Notre objet social sur l'eau (dans tous ses états : potable, brute) et l'assainissement concerne tout le monde.

Le second porte plus prosaïquement sur les cotisations. Là aussi nous avons besoin de vous. N'oubliez pas de régler votre cotisation.

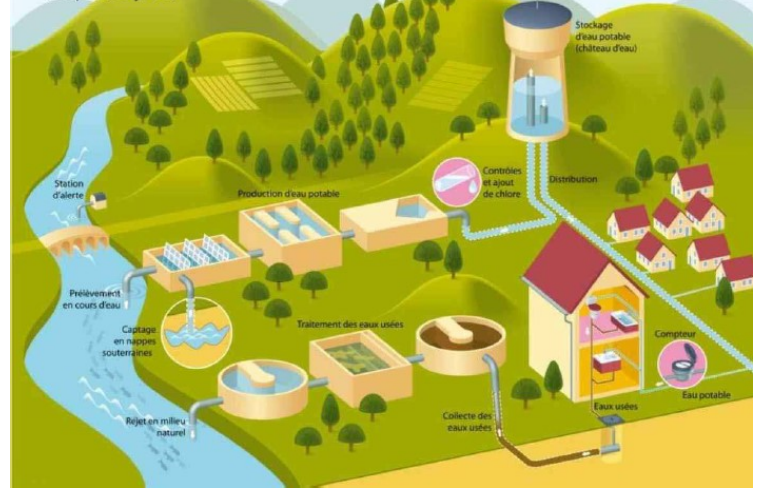
Pour ce faire vous pouvez envoyer un chèque libellé à l'ordre de Eau Secours 30 à l'adresse suivante : co Robert NICOLAS 446 Chemin du bois de Mittau 30000 Nîmes.

Robert NICOLAS

## Prix de l'eau : Nîmes et Montpellier au coude à coude

Le prix du m<sup>3</sup> d'eau, avec l'assainissement, est de 3,23 € à la Régie des Eaux de Montpellier et de 3,30 € chez Eau de Nîmes Métropole. Dans les deux cas, la part du prix affectée aux investissements est du même ordre : 48,4 % pour Montpellier et 50,0 % pour Nîmes. Par contre le rendement atteint 83,2% à Montpellier contre 74,8% à Nîmes.

## Le Cycle des traitements de l'eau (Le petit cycle)



## Que nous révèle le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité de service de l'eau et l'assainissement ?

Le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité de service (RPQS) est une mine d'informations mise à disposition du public ([https://www.nimes-metropole.fr/fileadmin/mediatheque/Eau-et-assainissement/RPQS\\_2019.pdf](https://www.nimes-metropole.fr/fileadmin/mediatheque/Eau-et-assainissement/RPQS_2019.pdf))

Que constate-t-on pour 2019 ? C'est la dernière année où le rapport rassemble les données de Trois concessionnaires privés (SAUR, SUEZ, VEOLIA) et quelques communes en régie.

Pour l'eau potable le nombre d'abonnés est de 97 690 en hausse de 0,57% par rapport à 2018. Le volume facturé s'élève à 15,90 millions de m<sup>3</sup>, soit une moyenne de 163 m<sup>3</sup> par abonné (domestiques et non domestiques). On note **une baisse du rendement des réseaux en 2019 : le taux redescend à 74,8%**, alors qu'il était monté à 76,6% en 2018. Nîmes Métropole explique cette baisse « par une diminution des volumes non comptés et une baisse de vigilance des délégataires en fin de contrat ». Ce relâchement des délégataires nous rappelle la nécessité de mettre en place des pénalités pour non respects des objectifs dans les contrats. Le nouveau contrat avec VEOLIA le prévoit et devrait éviter ce genre de déboire.

On remarque également **une baisse sensible des travaux de renouvellement des canalisations** : 6,89 Km, contre 8,95 km en 2018 et 13, 48 km en 2017. Comme nous l'avions signalé, cette baisse est vraisemblablement la conséquence du choix de baisser considérablement la part de la collectivité dans le prix de l'eau au 1er juillet 2019. Heureusement qu'à partir de 2020 la collectivité est devenue prépondérante dans le prix de l'eau. On peut s'attendre au retour d'un taux de renouvellement plus significatif. Il a été de 0,41% en 2019 à Nîmes (6,89 km/1679 km de réseaux), contre 0,66% pour la Régie de Montpellier.

**La protection de la ressource**, c'est-à-dire des différents lieux de captage, **progresses**. 45 agriculteurs se sont engagés en 2019 dans un programme de réduction de leur utilisation des pesticides autour des captages. Quatre nouvelles communes ont signé la charte « Objectif zéro phyto », ce qui porte à 10 le nombre de communes engagées dans cette démarche.

# Ce qu'il faut savoir sur l'assainissement individuel en 2020

Nous avons rencontré l' élu en charge de l'assainissement individuel le 23 septembre 2020 et participé à la réunion du conseil d'exploitation du SPANC le 19 novembre 2020. Les commentaires qui suivent sont issus de ces deux rencontres.

Le rapport annuel 2019 « Prix et qualité du service public » rappelle les missions du SPANC (service public d'assainissement non collectif) : contrôle de conception et d'exécution des installations neuves ou réhabilitées, contrôle périodique des installations existantes, contrôle des installations en cas de vente et les conseils aux usagers. (lien en page précédente).

Le parc compte 10 493 installations en 2019. L'état du parc fait ressortir un **taux de conformité de 86,93 %** au regard de 58,4 % au niveau national. Cependant le nombre d'installations non conformes et présentant un risque avéré de pollution progresse.

Afin de résorber ces 1371 points « noirs » et d'aider à la réhabilitation, comme suite à nos doléances, une convention a été signée avec la Caisse d'Épargne par Nîmes Métropole. Elle permet l'obtention d'un **prêt à taux zéro jusqu'à 10 000 €**. Par contre, **les aides de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental sont supprimées**.

Seule la preuve d'une pollution avérée pourrait entraîner des moyens coercitifs envers le propriétaire. Aucune démarche, hors les ventes et cessions, n'est actuellement envisagée par Nîmes Métropole, qu'il s'agisse de poursuites ou de campagne de financement de réfection ou d'élimination de la pollution. La pollution est l'affaire de tous et certains efforts sont nécessaires...

Les tarifs sont restés stables depuis 2017 et ne subiront pas d'augmentation en 2020.

Depuis 2018, une charte qualité et un cahier des charges type pour les études de sol (bientôt en ligne) ont été adoptés par Nîmes Métropole. **Trois bureaux d'études ont signé la convention** et adhèrent à cette démarche (<https://www.nimes-metropole.fr/quotidien/eau-et-assainissement/assainissement/assainissement-non-collectif-spanc.html>). L'étude de sol est la garantie que l'installation soit conforme. C'est le parapluie de notre communauté d'agglomération. Elle coûte environ 500 €, mais son prix peut être réduit si plusieurs demandes se regroupent dans le même secteur (un seul déplacement). L'étude est valable à vie (sauf modification caractérisée du sol).

Une telle charte est souhaitée pour les entreprises de travaux pour une meilleure visibilité et une aide plus conséquente aux usagers. Dans ce cadre la communauté a adhéré au G.R.A.I.E., groupement de recherche et d'animation technique et d'information sur l'eau, qui a élaboré une charte QUALI'ANC. A suivre avec attention afin d'éliminer les arnaques possibles...

J'adhère à Eau Secours 30 (Cotisation 10€ pour les personnes physiques et 15€ pour les associations)

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Tél : .....

Mail : .....@.....

Ci-joint un chèque de 10 € ou 15 € à l'ordre du « Eau Secours 30 », à envoyer ou déposer au 446 Chemin du bois de Mittau 30000 NIMES

Responsable de la publication : **Robert NICOLAS**

Ce numéro du Journal H2O est diffusé par mail en édition numérique et sur le site : [www.eausecours30.fr](http://www.eausecours30.fr)

Les contrôles périodiques représentent en moyenne 1000 interventions par an. Les 250 demandes expresses (ventes de biens) sont confiées à l'entreprise OCT ASSAINISSEMENT basée à LANGLADE dans le cadre d'un marché qui est reconduit pour 2 ans. Vous pouvez contester le PV de contrôle dans les 2 mois suivant sa réception et un nouveau contrôle, par le même contrôleur, peut être demandé (préparer vos arguments). Nous notons une baisse importante sur 2019 (471 contrôles périodiques) et 2020 sera du même ordre avec les périodes de confinement.

Un nouveau règlement de service du SPANC sera voté le 14 décembre 2020. Il tient compte de la fin des aides, de la modification des horaires d'ouverture et du recouvrement des redevances par le nouveau concessionnaire. Il sera téléchargeable sur le lien Indiqué précédemment.

Suite à notre souhait de **mieux informer les usagers sur le fonctionnement et les obligations du SPANC**, ainsi que des bonnes manières d'entretien de leur assainissement, nous sommes invités à participer au renouvellement des plaquettes d'information à destination des usagers remises par le biais des mairies, intervenants cabinets d'études, sociétés de travaux, prestataires de contrôle...

Joindre le SPANC / 04 66 02 55 95 LUNDI à VENDREDI 8H30 - 12H

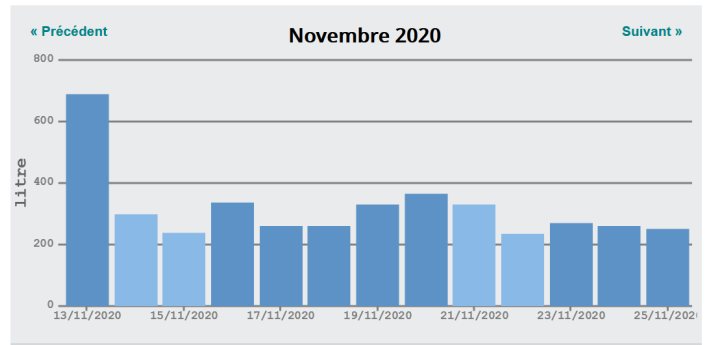
E-mail : [spanc@nimes-metropole.fr](mailto:spanc@nimes-metropole.fr)

Lien utile : <http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/>

RECAPITULATIF DES TARIFS PARTICULIERS (moins de 21 équivalent habitant)			
TARIFS	TVA	Montant H.T.	
Redevance annuelle	10,00 %	14,45 €	
Contrôle sur Demande expresse	10,00 %	210,00 €	
Contrôle de Conception	Projet neuf	20,00 %	210,00 €
	Réhabilitation	10,00 %	210,00 €

Surveiller ma conso avec télérelevé

Consultation de vos relevés de compteurs d'eau à distance



Suivre ma consommation avec le télérelevé

D'ici fin 2022, tous les abonnés pourront suivre leur consommation journalière avec le télérelevé. Ce service sera accessible sur l'espace personnel Eau de Nîmes Métropole. L'application permet de se créer des alertes. Vous pouvez par exemple créer une alerte si votre consommation journalière dépasse un certain volume. Un mail vous alertera à chaque fois que ce volume est dépassé. Ce dispositif permettra à chacun d'éviter les mauvaises surprises.